

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 05169
Numéro SIREN : 452 868 318
Nom ou dénomination : AUDIT CPA

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2019 sous le numéro de dépôt 80690

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 11-07-2019

N° DE DEPOT : 2019R080690

N° GESTION : 2005B05169

N° SIREN : 452868318

DENOMINATION : AUDIT CPA

ADRESSE : 71 avenue Victor Hugo 75116 Paris

DATE D'ACTE : 28-06-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire

AUDIT CPA
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 71 Avenue Victor Hugo
75116 PARIS
RCS PARIS 452 868 318

**EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf,
Le 29 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société AUDIT CPA, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 1 000 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 71 Avenue Victor HUGO 75116 PARIS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

La Société AUDIT PRM , propriétaire de	482 parts sociales,
La Société EQUALYS , propriétaire de	482 parts sociales,
Madame Martine HARTEL , propriétaire de	35 parts sociales,
Madame Virginie DESBAZEILLE , propriétaire de	1 part sociale.

Les associés de la Société présents représentant en tant que tels la majorité requise pour la réunion de l'Assemblée Générale..

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par AUDIT PRM représenté par Monsieur Philippe de REVIERS, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Antony GOICHON et Monsieur Philippe de REVIERS, gérants non associés sont présents.

La société **VINCENT RUSE CONSEIL**, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec AR en date du 14 Juin 2019, est absente excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[...]

- *Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement des commissaires aux comptes non renouvelés,*

- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance, puis du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]


CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat de la société VINCENT RUSE CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXPERTS CONSEILS ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et ceux-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelés dans leurs mandats, l'Assemblée Générale décide de nommer :

*La société **BDO IDF**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à VERSAILLES (78000), 7, rue du Parc de Clagny, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro d'identification 307 571 000, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,*

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le secrétaire et le président de séance et les associés présents

Antony GOICHON
Gérant

